

Taxe au sac

Mesures d'accompagnement pour les jeunes enfants, région sierroise

Communes	Mesures d'accompagnement	Comment procéder ?
Anniviers	S'adresser à l'administration communale	S'adresser à l'administration communale
Chalais	30 sacs (35 l.) à la naissance 30 sacs (35 l.) à 1 an 30 sacs (35 l.) à 2 ans	S'adresser à l'administration communale
Chippis	50 sacs (35 l.) à chaque naissance dès le 1.01.2018. Lot à venir chercher au magasin du CMS, Bâtiment de la Gare CFF de Sierre, du lundi au vendredi de 14h00 à 16h00.	Lot à venir chercher au magasin du CMS, Galerie commerciale de la Gare CFF de Sierre, du lundi au vendredi de 14h00 à 16h00.
Crans-Montana	50 sacs (35 l.) à chaque naissance dès le 1.01.2018 et bon d'achat. Les parents concernés reçoivent une information personnelle	Les parents concernés reçoivent une information personnelle de l'administration communale.
Icogne	S'adresser à l'administration communale	S'adresser à l'administration communale
Grône	30 sacs (35 l.) à la naissance 30 sacs (35 l.) à 1 an 30 sacs (35 l.) à 2 ans	S'adresser à l'administration communale
Miège	S'adresser à l'administration communale	S'adresser à l'administration communale
Saint-Léonard	30 sacs (35 l.) à chaque naissance, dès le 1er janvier 2018.	S'adresser à l'Administration communale
Salquenen	S'adresser à l'administration communale	S'adresser à l'administration communale
Sierre	50 (35 l.) à chaque naissance dès le 1.01.2018.	Lot à venir chercher au magasin du CMS, Galerie commerciale de la Gare de Sierre, ouvert de 14h00 à 16h00 du lundi au vendredi.
Venthône	S'adresser à l'administration communale	S'adresser à l'administration communale
Veyras	100 sacs (35 l.) remis à chaque naissance.	Les parents bénéficiaires reçoivent un courrier à présenter au magasin Volg de Veyras pour obtenir leur lot.